

Bulletin apicole n°73



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

26/02/2021

Semaine 8

L'hiver n'est pas encore terminé que le beau temps et les températures repartent à la hausse cette semaine, les abeilles profitent ainsi des premières pollinées.

Dans ce bulletin, vous trouverez les **dates des prochains événements** concernant :

- La réunion annuelle du projet **SURVAPI**
- Le **séminaire scientifique et technique** du réseau
- La démonstration de l'outil numérique **Beegis** par l'ITSAP

Au sujet de la **sélection génétique**, l'ADA BFC souhaite s'investir dans de nouveaux projets et vous nous avez fait part de vos avis sur le sujet. Ceci nous a permis de vous proposer des formations et des thématiques de journées techniques.

Après quelques actualités sur la **Loque Américaine**, nous avons souhaité vous informer sur un reportage tendancieux qui a été réalisé par Le Parisien sur la **commercialisation et la qualité du miel**.

Nous vous présentons succinctement le projet **TRANSFORM** : étude sociale des conflits au sein du milieu agricole.

Nous vous faisons également un rappel sur la proposition de la Fédération de Chasse du Doubs de fournir des **semences mellifères** à planter près de vos ruches.

Enfin, en dernière page vous trouverez quelques informations utiles concernant la vie de l'association et la nouvelle signalisation pour les poids lourds.



C'est
parti !

SOMMAIRE

- ❖ Les événements prévus en Mars
- ❖ Sélection génétique : bilan formation et résultats d'enquête
- ❖ Formations et journées techniques
- ❖ Actualités sur la Loque Américaine
- ❖ Commercialisation et qualité du miel
- ❖ Présentation du projet TRANSFORM
- ❖ Rappel « Jachères apicoles » FDC 25
- ❖ Les infos utiles





Les événements prévus pour vous en Mars

La réunion annuelle SURVAPI

En raison de la crise sanitaire, la **réunion annuelle sur le projet SURVAPI** se fera en visio-conférence le :

9 mars de 9h30 à 11h30

Ce sera l'occasion de vous présenter les résultats de 2020 et de les comparer avec ceux de 2019. Nous évoquerons aussi la suite de ce projet et de vos attentes. En attendant, vous trouverez en cliquant ci-dessous un résumé des résultats de 2019.



[Fiche résultats SURVAPI 2019](#)

Pour rappel, le projet SURVAPI est un projet à l'échelle nationale, composé de 7 sites, étudiant **l'impact des produits phytosanitaires sur un rucher observatoire pour permettre l'amélioration des relations entre agriculteurs et apiculteurs via la concertation.**

Séminaire scientifique et technique du réseau ADA France et ITSAP

11, 12 et 15 mars matins en visio-conférence



Thématiques :

- ❖ Concurrence à l'installation
- ❖ Transmission
- ❖ Bâtiments et matériels
- ❖ Résilience des installations
- ❖ Stratégie de renouvellement de cheptel
- ❖ Accueillir un stagiaire

Les horaires et le détail du programme vous seront communiqués prochainement.

La démonstration de l'outil numérique Beegis

Répondant au nom de BeeGIS (« Bee Geographic Information System »), cette application permet de prendre connaissance de **l'assolement caractérisant l'aire de butinage** autour d'un rucher, mais aussi de **consulter la Base de données Nationale de Vente de produits phytosanitaires** ou enfin de **consulter le nombre de ruches et d'apiculteurs** par département. BeeGIS est entièrement libre d'accès, ne nécessite pas de création de compte, ne collecte aucune information sur les utilisateurs, et s'adresse à tous les apiculteurs !

Le prototype est actuellement en libre accès à cette adresse : <http://appli.itsap.asso.fr:3838/beegis/>

Pour vous familiariser avec cet outil numérique, nous vous proposons une **présentation en visio-conférence par Alexandre Dangleant de l'ITSAP** qui aura lieu le :

16 mars 2021 de 9h à 10h

L'objectif est de vous montrer l'utilité de cette application pour évaluer un territoire et un emplacement potentiel tout en vous montrant sa facilité d'utilisation.

Si vous souhaitez participer à ces présentations, merci de vous inscrire en réponse à ce mail. Puis, nous vous enverrons les liens d'accès à la réunion.



@ADAOccitanie

Sélection génétique : bilan de la formation, résultats d'enquête

Au total, **12 apiculteurs** ont participé à la formation « **les apports de la sélection en apiculture** » dispensée par Benjamin Poirot d'APINOV.

Ces deux jours riches en apprentissage ont permis de répondre aux objectifs suivants :

- ❖ Comprendre comment organiser un plan de sélection génétique
- ❖ Définir ses propres objectifs de sélection et sa feuille de route
- ❖ Maîtriser les étapes et le calendrier de contrôle des fécondations
- ❖ Savoir comment tester ses colonies en fonction de ses critères de sélection

Suite au grand intérêt et à l'engouement que vous avez pu avoir pour cette formation, l'ADA BFC a cherché à évaluer vos besoins en matière de création de **groupe de sélection** et d'**insémination** à l'aide d'un questionnaire en ligne dont voici les résultats :

A ce jour, **17 personnes** ont répondu à :

- ❖ Seriez-vous intéressé par le fait de rejoindre un des groupes de sélection qui se constituerait sur le territoire ?

OUI	NON	Je ne sais pas
70,6 %	0 %	29,4 %

- ❖ Souhaiteriez-vous bénéficier des services de l'ADA BFC en termes d'insémination artificielle sur la base de votre sélection ?

OUI	NON	Je ne sais pas
17,6 %	41,2 %	41,2 %

- ❖ Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de participer aux journées de formation sélection, souhaiteriez-vous vous inscrire à la formation de novembre ?

OUI	NON	Je ne sais pas
71,4 %	14,3 %	14,3 %

Ces premiers résultats montrent un réel **besoin en matière de formation** et une certaine volonté de **favoriser le collectif en créant des groupes de sélection**. Cependant, nous constatons des **incertitudes et des hésitations** à propos de la prestation de service que pourrait offrir l'ADA pour l'**insémination artificielle**.

Merci à tous pour vos réponses, elles nous ont permis de vous proposer les formations suivantes.



Formations & journées techniques

A ce jour, les journées suivantes de formations sont envisagées et nécessitent une réponse rapide de votre part.

Perfectionnement en insémination 2 jours : entre le 5 et le 9 juillet à préciser (6 stagiaires max)

Objectifs :

- ❖ Perfectionnez sa technique d'insémination grâce à cette formation axée sur l'entraînement pratique
- ❖ Prélèvement de sperme et insémination

Matériel inséminé : reines et mâles de l'apiculteur

Attention : cette formation est réalisée sur la base de la mise en œuvre d'un calendrier d'élevage (production des mâles, reines vierges, ...), par le stagiaire.

Nutrition et stratégies de nourrissage : 8 novembre 2021 (12 stagiaires max)

Objectifs :

- ❖ Connaître les besoins nutritionnels fondamentaux de l'abeille
- ❖ Comprendre les liens de causalité entre environnement, nutrition et santé
- ❖ Savoir comment choisir un substitut nutritionnel ou un complément alimentaire

Les apports de la sélection en apiculture : 9 et 10 novembre 2021 (12 stagiaires max)

Objectifs :

- ❖ Comprendre comment organiser un plan de sélection génétique
- ❖ Définir ses propres objectifs de sélection et sa feuille de route
- ❖ Maîtriser les étapes et le calendrier de contrôle des fécondations
- ❖ Savoir comment tester ses colonies en fonction de ses critères de sélection

Ces trois formations seront réalisées avec APINOV et sont financées par les fonds VIVEA. Les lieux de formation sont à déterminer, seule celle sur le perfectionnement en insémination aurait lieu dans le Jura.

Les inscriptions seront retenues dans l'ordre des inscriptions.

Autres formations ou journées techniques

Les journées techniques se construisent en fonction de vos demandes. Il est donc important, si vous avez des besoins d'en faire part. Les **thématiques suivantes** ont été demandées :

- ❖ Cristallisation du miel
- ❖ Production de produits diversifiés (confiserie, pâtisserie)
- ❖ Préparation et conservation des mâles
- ❖ Technique de conservation des souches...

Si ces thématiques vous intéressent, ou si vous avez d'autres besoins, merci de nous en faire part pour que l'on puisse organiser cela. Vos retours permettent de valider la faisabilité de telles journées.



Actualités sur la Loque américaine en région

Actuellement, **deux foyers de Loque américaine** demeurent en région :

❖ Dans le Jura :

La zone de protection concerne les communes de Buvilly et Pupillin.

La zone de surveillance concerne les communes de Abergement-le-petit, Arbois, Chamole, Grozon, Poligny, Tourmont.

Vous trouverez [ICI](#) des informations sur les arrêtés préfectoraux en vigueur dans le département du Jura autour des foyers de loque américaine et les informations supplémentaires relatives à la Loque Américaine [ICI](#).

Pour les personnes concernées, n'oubliez pas de remplir le formulaire de recensement obligatoire des ruches en cliquant [ICI](#).

❖ En Haute-Saône :

La zone de protection concerne les communes d'Auxon, Colombier, Comberjon, Coulevon, Flagy, Frotey-les-Vesoul, Pusy-et-Epenoux et Villeparois.

La zone de surveillance concerne les communes de Charmoille, Montcey, Pusey, Vaivre-et-Montoille, Vellefrie, Vesoul, et La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize.

Pour consulter l'arrêté préfectoral, cliquez [ICI](#).

Informations générales relatives

Zones de protection

Les déplacements, à partir ou vers la zone de protection, de ruches peuplées ou non, d'abeilles, de reines, de matériel d'apiculture et de produits d'apiculture à des fins d'apiculture sont interdits, sauf autorisation écrite de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Zones de surveillance

Les déplacements, à partir ou vers la zone de surveillance, de ruches peuplées ou non, sont interdits, sauf autorisation écrite de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.





Commercialisation et qualité du miel : reportage

Le 22 février à 8h30 est paru sur la **page Facebook du Journal le Parisien** un documentaire Food checking intitulé « **Comment éviter les miels de contrefaçon ?** ». La vidéo est disponible en cliquant [ICI](#).

Le journaliste commence par dire, en saisissant un pot de "Miel l'Apiculteur" dans un rayon de GMS : "A partir de ce miel authentique, on va vous apprendre à faire du faux miel et peut être faire fortune" !

Vous trouverez dans ce documentaire un grossier **amalgame** entre coût de production d'un miel d'acacia conditionné en pot de 500gr et le coût de production médiant d'un kilogramme de miel (tout type confondu) commercialisé en vrac en fût de 300 kg. Comme mentionné dans le document de l'ITSAP, disponible [ICI](#), le coût de production médiant de 5,70 euros/kg ne prend pas en compte la rémunération de l'apiculteur !

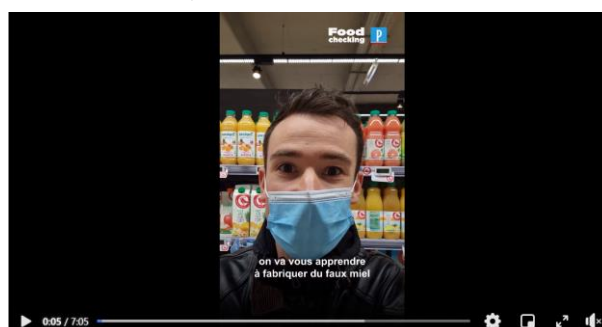
Ce début de présentation tendrait à faire croire qu'un kilogramme d'acacia français est vendu à une GMS au prix de 5,7 euros, rémunération du producteur comprise !

La conclusion de cette enquête, à l'attention des consommateurs est :
"Pour éviter de vous faire avoir, trois conseils :

- ❖ **Faire confiance aux supermarchés**, parce que toujours, selon la répression des fraudes, les produits vendus en circuits court et surtout sur Internet sont les plus nombreux à présenter des irrégularités
- ❖ **Payer le juste prix** [...] le coût moyen de production d'un kilogramme de miel en France est de 5,7 euros. Donc si vous trouvez un pot qui donne l'impression qu'il est français, mais qui est vendu en de ça de cette valeur, c'est très louche.
- ❖ **Optez pour les miels crémeux ou cristallisés**, ils sont moins populaires c'est vrai, mais ils sont à priori beaucoup moins facile à couper avec du sirop."

Entre ce début d'apprenti truand et cette fin fracassante pour la vente en circuits courts, un point aborde les non conformités d'étiquetage relatives aux appellations trompeuses et aux mentions obligatoires non présentes.

Quel peut être l'impact d'une telle communication sur les consommateurs, leur confiance dans les circuits courts et la qualité des miels français ?





Présentation du projet TRANSFORM : le petit mot de l'équipe de recherche

« Le projet **TRANSFORM**, est un projet de recherche mené par Juliette Young et financé par le programme ISITE au sein de l'université Bourgogne Franche Comté. Le projet s'intéresse à la **transformation des mondes agricoles** et notamment à la question des **conflits** et de comment ceux-ci peuvent agir comme moteur de changement. Dans ce cadre-là et grâce à différents partenaires, nous avons décidé de nous intéresser à la question de la **gestion des pesticides autour de trois études de cas en Bourgogne Franche Comté** :

- la gestion de l'eau autour d'Auxerre
- les relations viticulteurs-voisinages autour de Mâcon.
- les relations agriculteurs-apiculteurs autour de Besançon

C'est par l'intermédiaire de l'ADA BFC et notamment du projet SURVAPI que nous avons pu rencontrer cet été, **21 acteurs, apiculteurs, agriculteurs, où représentants institutionnels** pour parler avec eux de leur perception de l'agriculture, de leur vision idéale de celle-ci, comprendre les étapes qu'il faudrait mettre en place selon eux et les moteurs et obstacles à cette transformation. Nous sommes en ce moment dans l'analyse des réponses qui sont très riches. Ces entretiens étaient filmés dans le but de faire un film qui retranscrit ces résultats. Nous espérons pouvoir terminer le film pour cet été.

Nous entrons maintenant dans la **deuxième phase** du projet qui porte sur **une analyse des jeux d'acteurs**. Dans cette phase, nous souhaitons cartographier les relations entre acteurs ainsi que leur pratique par le biais d'entretiens individuels quantitatifs. Certains d'entre vous seront sûrement contactés dans les prochains mois. Nous espérons donc pouvoir continuer notre travail avec vous au mieux !

L'ensemble de ces résultats viendront nourrir les **ateliers** que nous souhaitons organiser durant **l'automne 2021**, les conditions sanitaires ayant fait reculer les dates. Ces ateliers seront aussi un espace pour continuer le **dialogue** et peut-être **trouver des solutions pour soutenir les transformations de demain**. Toute l'équipe de TRANSFORM est très heureuse du chemin parcouru jusqu'ici et vous remercie encore pour votre participation. »





Proposition de semences pour l'implantation de jachères apicoles par la FDC25



Il est encore temps pour les apiculteurs du Doubs et ceux ayant des ruches dans le Doubs de demander **des semences pour implanter des jachères apicoles près de leurs ruches.**

Si vous avez besoin de documents pour expliquer auprès des détenteurs de parcelles l'intérêt de la démarche, n'hésitez pas à contacter l'ADA BFC.

Cette proposition vous offre l'opportunité d'être également acteurs dans la gestion des ressources mellifères sur votre territoire, alors n'hésitez pas !

Pour rappel, les cultures sont maintenues sur pied au moins jusqu'au **15 janvier**. La jachère apicole peut être également laissée en place pendant **2 ans**.

Si vous êtes intéressés pour obtenir des mélanges de semences mellifères, **une convention sera établie entre les différents partis**. Elle permettra notamment de cadrer l'itinéraire technique de l'implantation de la jachère pour réaliser une bonne préparation du sol et un semis dans les bonnes conditions (conditions météo, profondeur, etc.).



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Mickaël MAIROT, technicien Fédération départementale de chasseurs du Doubs maiot.m@fdc25.com



Les infos utiles

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021

Jeudi 4 mars 2021 en visio-conférence

Diverses thématiques seront abordées :

- La marque régionale du miel
- La gestion des emplacements
- Le sanitaire : varroa et frelon asiatique
- Les actions d'Interapi et du réseau ADA

Toutes les informations utiles vous ont été transmises dans un précédent mail.

Cotisations 2021

L'année dernière, a été voté l'uniformisation des cotisations à l'ensemble de la grande région, devant l'harmonisation d'un an, telle qu'elle était imaginée initialement lors de la fusion. Ainsi, pour 2021, il n'y a aucune raison de réviser le montant des contributions.

Cette éventualité sera débattue en AG pour l'année 2022, afin d'anticiper et de pouvoir faciliter les règlements en début d'année.

Merci de privilégier le paiement par virement avec pour libellé « Nom Cotisation 2021 ADA BFC ». Les coordonnées bancaires sont disponibles dans le Bulletin d'adhésion qui est à nous renvoyer par mail ou par courrier :

[Bulletin d'adhésion](#)

Signalisation véhicules lourds angles morts

Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les véhicules lourds (véhicules de transport de marchandises et véhicules de transport de personnes) doivent apposer sur leur véhicule le dispositif « angles morts » ci-contre de manière à ce qu'il soit visible sur les côtés et à l'arrière du véhicule.

Cette obligation s'applique aux véhicules lourds dont le poids total autorisé en charge excède **3,5 tonnes**.

Le décret exclut de son champ d'application les véhicules agricoles et forestiers d'une part, et les engins de service hivernal et les véhicules d'interventions des services gestionnaires des autoroutes ou routes à deux chaussées d'autre part.



Attention ! Les véhicules de transhumances ne sont pas des véhicules agricoles.